

Conseil Municipal du vendredi 23 juillet 2021

Absentes avec procurations : Mesdames GIBON et JHANJEE

Absente sans procuration : Mme BEDON

1 – Régularisation de voie publique avec un administré de Rairie

Un échange de terrain par délibération de l'ancien Conseil Municipal avait eu lieu en 2019 avec M. NEAUD Michel, au village de Rairie. Malheureusement, l'acte n'a pu être signé suite au décès de M. NEAUD. M. BOURCHENIN Jean-Jacques vient d'acquérir le terrain concerné et M. Le Maire propose au Conseil de régulariser cette affaire. Le CM valide.

2 – Détermination du prix de vente des cases du nouveau colombarium

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de réfléchir sur le prix de vente d'une case dans le nouveau colombarium installé récemment. Il précise qu'il contient 24 cases numérotées de 13 à 36.

Monsieur le Maire propose de garder le même tarif que pour une case de l'"ancien colombarium", soit 457,35 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente d'une case à 457,35 € pour une durée à perpétuité. Il est gardé le même tarif et les mêmes conditions que pour le premier colombarium.

Ces cases seront en vente quand le premier colombarium sera complet.

3 – Projet d'assainissement collectif au village de « La Borderie »

M. Le Maire présente à son Conseil l'avancée du travail de Charente Eaux au sujet de la réalisation de cet assainissement collectif. D'après cet organisme, nous pourrions prétendre à des aides de Charente Eaux et du Département mais qui ne suffiront pas à financer l'intégralité des travaux. Le dossier va être déposé en Préfecture afin de solliciter l'aide de l'Etat sous la forme du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

M. Le Maire indique aussi qu'il va falloir rechercher un terrain afin d'y installer les filtres à roseaux.

4 – Prise de photos aériennes sur notre Commune

La Commune a été sollicitée par une société pour des prises de vue aériennes pour des villages de la Commune. Le Conseil demande un devis et mandate M. Vanderf pour s'en occuper.

5 – Adhésion au service « Paie à façon » du Centre de Gestion de la Charente

Vu la législation de plus en plus complexe relative aux payes et arrêts maladie..., M. Le Maire propose à son Conseil d'adhérer au service « Paie à façon » du Centre de Gestion afin de pouvoir bénéficier de leur compétence dans ce domaine. Le CM valide.

6 – Adhésion à la nouvelle convention de services « Santé, hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion étoffe ses offres de services auprès des collectivités. Pour la nôtre, nous adhérons déjà au service médecine du travail et dorénavant, nous aurons aussi les services suivants :

- La fonction d'inspection, le conseil en hygiène et sécurité et le dispositif de signalement

La cotisation annuelle sera réévaluée à hauteur de 408,50 €/an. Le CM valide.

7 – Questions diverses

a) PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Une commission doit être mise en place afin de suivre l'évolution du PLUI. Elle est composée de : M. le Maire et ses adjoints, Mme HAZENDONK, Mme JAN, Mme BRUN, M. HARTZ et M. SINAASAPPEL.

b) Fermeture de la Mairie pour congés annuels

La Mairie sera fermée

du mercredi 04 août 2021 au mardi 24 août 2021 inclus.

Reprise le mercredi 25 août 2021.

En cas d'urgence, s'adresser à M. Le Maire ou à ses adjoints.

LE MAIRE
Denis DONNARY

